



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 31 AOUT.

M. Duchâtel est arrivé hier soir à Paris. Il a été reçu ce matin aux Tuileries par le roi.

Ensuite M. Guizot, M. le comte Molé et M. de Montalivet sont venus successivement chez S. M.

On assure ce soir que la combinaison qui aurait pour but de réunir dans le cabinet, M. Guizot, M. de Montalivet, M. Molé et M. Duchâtel rencontre quelques difficultés qui semblent devoir prolonger encore quelques jours l'interregne ministériel.

Le *Messenger* annonce ce soir que M. Thiers se dispose à partir pour l'Italie avec sa famille.

M. Mangin qui était à la campagne est de retour à Paris, on prétend qu'il est mêlé dans les diverses combinaisons ministérielles essayées jusqu'à ce jour; cette nouvelle peu probable a besoin de confirmation. Ce qu'il y a de vrai, jusqu'à ce moment, c'est le retour de M. Mangin à Paris.

On lit dans la *Garde Nationale de Marseille* du 26 août : Nos nouvelles de Tanger sont du 11 août; M. de La Rue avait réussi dans sa mission près de l'empereur de Maroc, et avait obtenu de lui toutes les satisfactions et les garanties qu'il était en droit d'en attendre. M. de La Rue espérait pour les relations entre les deux pays les meilleurs résultats de son entrevue avec l'empereur. Il est à notre connaissance que plusieurs Français avaient déjà, dès lors, éprouvé les bonnes dispositions du gouvernement marocain.

M. de La Rue était attendu à Tanger le 15 ou le 16 août, pour s'embarquer sur le *Suffren*.

La moisson est entièrement terminée en Bourgogne; quoique peu abondante, le grain est d'une bonne qualité et fournira beaucoup. Les prés ont beaucoup souffert de la sécheresse, et par ce fait la récolte du regain est nulle. Cependant les dernières pluies ont fait généralement beaucoup de bien; la campagne quitte cette teinte jaune, et reprend son aspect de verdure.

Les vignes vont très bien. Toutes les lettres que nous recevons de la côte de Bourgogne et des bons pays de Comté s'accordent à dire que les vendanges seront belles et bonnes. Depuis ces quelques plâies, le raisin a fait de grands progrès.

(Journal d'Auxonne)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, 26 août :

Les rues de Madrid ont été, dit-on, le théâtre de scènes sanglantes le 21 août. Nous avons peu de détails, la route étant interceptée la plupart du temps, ce qui rend les communications difficiles et rares. Il paraît que le 3^e régiment d'infanterie de la garde royale et les gardes du corps ont voulu protester les armes à la main contre les violences exercées envers la reine à la Granja. Le reste de la garnison et la garde nationale ont combattu cette division et ont fini par l'emporter. On ajoute, mais avec moins de certitude, que le 3^e régiment a quitté la capitale et qu'il a pris position à une lieue de la ville.

La défaite d'Iturralde par le chef christino Irribaren a

été complète. Il y a eu 1,014 prisonniers. Iturralde, craignant sans doute un conseil de guerre, s'est rendu aux christinos, à Lérida, avec un petit nombre de cavaliers qui lui servaient d'escorte.

Le général Cordova est attendu aujourd'hui même à Bayonne, d'où il doit se rendre à Bagnères. Il aura sans doute trouvé le séjour de Pampelune peu sûr pour lui. M. de Toréno est, dit-on, arrivé à Santander, d'où il est probable qu'il se rendra en Angleterre ou en France pour attendre que la tempête se soit calmée.

C'est à Espartero qu'échet le commandement de l'armée, mais on ne connaît pas la position de ce général, qui depuis quinze jours a battu Goinez cinq ou six fois, s'il faut en croire ses bulletins. Il est certain que les carlistes sont en désarroi. Le quartier-général de Don Carlos est en proie aux dissensions les plus violentes. L'évêque de Léon et le prêtre Echeverria se font une guerre à mort. M. Erro est neutre. L'argent manque et les divisions continuent. On assure que Villareal offre sa démission.

On écrit de Bordeaux, 27 août : Le général van Halen, renommé par sa participation à la révolution belge, et qui se trouve en Espagne depuis l'année dernière, vient de remporter un brillant avantage sur la division carliste commandée par Basilio, division d'autant plus nuisible jusqu'à présent, qu'elle s'emparait souvent des courriers et des correspondances venant de Madrid. Le 12 de ce mois, près Maranchon, le général van Halen réunissant à ses troupes d'autres forces, parmi lesquelles se trouvaient un escadron de cuirassiers de la garde et un bataillon de ligne proprement dite, attaqua les carlistes qui s'étaient retranchés, il a mis l'ennemi en fuite et l'a poursuivi; des vivres, des armes, des carlistes sont tombés au pouvoir des christinos, et il paraît que les carlistes ont éprouvé trop de pertes pour se présenter de nouveau dans la même contrée. Ces faits, connus à Madrid, ont valu au général van Halen l'approbation du conseil suprême de la guerre, qui vient de le nommer commandeur d'un ordre d'Espagne.

Le général Cordova est arrivé hier à Bayonne par la route de St-Jean Pied-de-Port. On assure que le général Espartero vient d'être promu à sa place au commandement en chef de l'armée du Nord. Nous possédons maintenant, dans le rayon d'ici à Bagnères, quatre des principaux généraux christinos, savoir : Llander, Zarco del Valle, Morillo et Cordova.

Une lettre de Saragosse, en date du 23, en confirmant la victoire de Cabrera sur la division du général Soria, ajoute que parmi le grand nombre de prisonniers tombés au pouvoir des carlistes se sont trouvés 40 chapelgorris qui ont été fusillés sur le champ. L'action a eu lieu aux environs de Contarajá. Cette même lettre ajoute que Lopez Bannoz à Jaen, a eu à lutter contre le peuple.

On s'émigre en masse de Madrid sans passeport (Castanos Amarillas, Alagon, etc., de la régence établie par Ferdinand) sont attendus ici. Raulés Garia a battu San Miguel et a poursuivi ses troupes jusqu'aux portes de Saragosse.

La division Soria, de l'armée du centre, a battu, à Villaluengo, les factions réunies de Quilz, de Cabrera et de Forcadell. Les carlistes ont eu un très grand nombre d'hom-

mes hors de combat, et ils ont laissé au pouvoir des vainqueurs 5,000 fusils, 500 chevaux et des munitions.

(Journal de Paris.)

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Maria était citée au bureau d'Union-Hall, devant M. Trail, sous la prévention d'escroquerie à l'aide de manœuvres frauduleuses. Un jeune homme de dix-neuf ans, M. Dawes, expose ainsi sa plainte :

« Vous savez, Monsieur le juge, que mon père, qui est ici présent, et qui occupe un rang dans notre armée, s'étant de bonne heure séparé de ma mère, je n'avais conservé aucun souvenir de celle-ci, et que peut-être je ne l'avais jamais connue. Il y a quelques mois, je reçus une lettre datée de la prison de Totkilt-Fields; ma mère me suppliait de venir l'y voir et de ne lui point refuser mon secours dans la position difficile où elle se trouvait.

Ravi de joie d'avoir retrouvé ma mère, que je croyais perdue pour toujours, je ne m'arrêtai pas au désagrément de la retrouver dans une prison. J'y courus, et elle m'embrassa en pleurant. Je n'étais pas moins ému. Elle me dit que, contrainte par la nécessité, elle avait mis en gage plusieurs effets mobiliers appartenant à son maître d'hôtel, et que pour ce délit elle allait être jugée aux prochaines assises. Elle ajouta que son affaire n'était pas très-grave, et que si elle avait un bon avocat, elle s'en tirerait aisément. Je m'empressai de lui nommer ce que nous avons de mieux au barreau. Pour abréger mon histoire, je payai un avocat et un avoué, j'habillai ma mère des pieds à la tête, pour qu'elle parût devant le jury d'une façon plus convenable. Le grand jour arrivé, j'assistai aux débats avec toute l'anxiété que vous pouvez imaginer; enfin, la chose se termina par un acquittement complet.

J'embrassai ma mère avec ivresse et je la ramenai dans mon hôtel, lorsqu'en traversant le pont de Waterloo je rencontrai qui?... mon père. — Qui depuis deux ans voyageait sur le continent. — Qui diable est-ce que cette vieille sorcière avec laquelle vous vous promenez là, bras dessus, bras dessous, me demanda-t-il? — Mon père, m'écriai-je, si vous avez eu de grands torts envers elle, n'y ajoutez pas une nouvelle insulte; cette femme est ma mère et vous le savez bien.

— Votre mère ça! Mon pauvre garçon, votre mère est morte à Malte il y a quinze ans. Attendez donc, je reconnais ce gibier-là... c'est une ancienne vivaudière de chez nous. — Stupéfait, j'avais lâché le bras de ma prétendue mère, qui, se voyant découverte, n'hésita pas à reconnaître qu'elle était jouée de mon caractère sensible et de ma crédulité.

Le juge. — Prévenue, qu'avez-vous à dire pour votre justification?

— Moi, rien du tout. Si j'avais passé aux assises sans avocat, j'aurais été transportée pour la vie. J'avais connu la famille de ce jeune pigeon à Gibraltar, quand j'étais cantinière au 50^e; je me suis donné un fils pour me donner un avocat et une robe plus propre. Maintenant j'ai gagné mon affaire; vous ne pouvez me condamner que correctionnellement, et je n'en moque comme du temps qu'il faisait l'année passée.

DE LA GRAMMAIRE.

On vient de publier à Paris une grammaire sous ce titre : *Grammaire Nationale*, ou grammaire de Voltaire, de Racine, de Fénelon, de Jean-Jacques Rousseau, et de tous les écrivains distingués de la France, par MM. Bescherelle. Le *Journal des Débats* a publié, à cette occasion, des considérations à la fois profondes et spirituelles sur la langue française. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux celles qui suivent :

Quel obstacle opposerez-vous aux révolutions des langages, vous qui ne pouvez enclouer pour un seul moment les révolutions des modes ou des mœurs? Les idiomes ne sont que l'organe, le *verbe* de la civilisation humaine; c'est une voix qui mue; c'est un accent qui se modifie avec les phases vitales de la société. Tantôt notre orgueil nous fait croire que notre époque est la seule où le langage soit parvenu à maturité complète; tantôt dégoûtés et rassasiés de nous-mêmes, nous nous rejetons en arrière, pleurant la décadence de notre idiome national. Nous ne voyons pas que le cours des idées et les révolutions matérielles de la vie sociale entraînent le langage avec eux et lui font subir d'inévitables altérations. Quand Froissard écrivait, les paroles lui manquaient-elles? Montaigne, dans la solitude de sa bibliothèque féodale, se plaignait-il de l'indigence du langage? N'y avait-il pas assez de nuances pour La Bruyère? Et dans l'état de mœurs le moins favorable au développement de l'imagination pittoresque, Diderot ne trouvait-il pas toutes les couleurs chaudes que réclamait son pinceau? Ces couleurs ne sont-elles pas arrivées et enflammées encore sur la palette de Chateaubriand, au dix-neuvième siècle, quand l'esprit analytique régnait en despote sur les écoles françaises? Les langages font des acquisitions et des pertes, comme les peuples; elles achètent les unes au prix des autres, comme les peuples.

Des grands génies paraissent, et l'on dit que l'idiome dont ils se sont servis est immuable. Ils meurent, une nouvelle moisson de paroles inconnues et de tournures inusitées fleurit et verdoie sur leur tombe. Si l'on procédait par exclusion, s'il fallait condamner les révolutions du langage enchaînées aux révolutions des mœurs, si l'on ne voulait accepter qu'une seule époque littéraire dans toute la vie d'une nation, l'ère de l'une part, et de l'autre Tacite seraient des écrivains barbares; il ne faudrait lire ni Shakespeare et Bacon, riches de toute l'éloquence du seizième siècle, ni Mackintosh, Erskine ou Byron, néologues du dix-neuvième.

En France, on repudierait la langue

admirable et pittoresque de Montaigne, et l'idiome bizarre, ardent, emporté de Diderot, de Mirabeau, de Napoléon. Il est vrai que tout s'épuise, la sève des sociétés et celle des idiomes. Dans les sociétés en décadence, les langues s'éteignent, la parole perd sa force et sa beauté, les nuances s'affaiblissent, la phraseologie devient folle ou rade; c'est le rade des littératures; ce sont les derniers accents, les gemissements brisés de l'agonie. L'effort de tous les phéteurs, le cri de détresse de tous les grammairiens ne sauveront pas un idiome qui périclite avec un peuple. Anne Comène se sert d'un style prétentieux et lourd, enveloppé de draperies superflues, vide et pompeux comme la cour byzantine. Sans doute cela doit être. Si vous voulez ressusciter le lexique et la grammaire, si vous prétendez que ce mourant retrouve la voix, jetez un nouveau sang dans ces veines qui dessèchent, ressuscitez le cadavre, il parlera.

Quelques langues, échappant au mouvement vital qui soutient et renouvelle tout dans le monde, sont restées stationnaires; ce sont celles qui ont le moins produit. L'idiome provençal, père d'une littérature passagère, dont la leur a servi de signal à la poésie moderne, a brillé un instant et n'a pas laissé de grandes œuvres. S'il faut en croire les savans d'Allemagne qui se sont occupés des idiomes de la Lithuanie, de l'Illyrie et de la plupart des régions qui les races slaves habitent, ces races ont conservé leurs langues pures d'altération, et n'ont guère créé que des chants épiques et pastoraux. La fécondité semble attachée au mouvement, la stérilité à l'inaction. Il en est des langues comme de tout ce qui a vie : ruine et renaissance, mort et réparations constantes jusqu'à la mort, qui est le silence et le repos total.

Les vrais grammairiens, les seuls grammairiens, ce ne sont ni Beauzée, ni Dumarsais, ni le vicieux imprimeur Geoffroy Thory; ni les honorables membres de Port-Royal; ni Vaugelas, à qui une fautive concordance donnait la fièvre; ni Urbain Domergue, connu par son inurbanité envers les sociétés qui l'élevaient si colère; ni M. Lemare, le Bonaparte du rudiment et du Lullier de la syntaxe. Les vrais grammairiens, ce sont les hommes de génie; ils refont les langages; ils les échauffent à leur foyer et les forgent sur leur enclume. On les voit sans cesse occupés à réparer les brèches du temps. Tous, ils inventent des expressions, hasardent des fautes qui se trouvent être des beautés; frappent de leur sceau royal un mot nouveau qui a bientôt cours; exhument des locutions perdues, qu'ils polissent et remettent en circulation. Tous néologues et archaïstes plus hardis dans les époques

primitives, plus soigneux et plus attentifs dans les époques de décadence, mais ne se faisant jamais faute d'une témérité habile, d'une vigoureuse alliance de mots, d'une conquête sur les langues étrangères.

Les écrivains qui parmi nous se sont le plus servis des archaïsmes, ceux qui ont renoncé le plus difficilement à l'ironie bohémienne des tournaux gauloises, à leur vieille et bourgeoise naïveté, ce sont Lafontaine, Mme de Sévigné, Molière, Labruyère, au dix-septième siècle; Jean-Jacques Rousseau au dix-huitième, Paul-Louis Courier de notre temps. Bossuet a osé (lui seul pouvait oser ainsi) faire pénétrer dans une langue analytique et toute de détail, les tournures hébraïques; c'est un prodige; rien n'est plus hostile à l'idiome gaulois que la concentration et la synthèse elliptique de l'hébreu. La phraseologie grecque se trouve chez Amyot, Fénelon et Racine. Montaigne et Rabelais ont jeté dans leur style une infusion italienne très marquée. Tous les auteurs qui ont vécu sous Richelieu, parlaient un français-espagnol. Les interminables périodes de Mme de Motteville sont calquées sur celle de Balibazar Gracian; Balzac, ennuyeux et grave prosateur, impose à ses phrases toute l'étiquette castillane; mais c'est Pierre Corneille, le grand homme, qui nous a forcés d'adopter quelques traits puissans du génie espagnol. Rousseau ne s'est pas contenté de renouveler et de dérouiller les fortes expressions de Montaigne et de Calvin; il a fait des emprunts semi-teutoniques; à sa petite patrie, à Genève, dont les idiotismes spéciaux ont été consacrés et immortalisés par lui. Ainsi, de faute en faute, d'audace en audace, toujours téméraires, toujours réprochés par le pédantisme, ils fournissaient des alimens nouveaux à leur vieille mère, à cette langue française qu'ils empêchaient de mourir.

Ce sont là des vérités historiques que je ne conseille à personne de redire si l'on postule un des fauteuils de l'Académie. Mais si j'aime l'Académie, j'aime encore mieux la vérité, toute rude et périlleuse qu'elle soit dans tous les temps, comme je le sais fort bien. Ouvrir la porte au néologisme, dont la plupart de nos écrivains aiment misérablement; excuser ou encourager les fredaines de style qui font tant de bruit autour de nous; augmenter cette rage de vieilles expressions, de phrases mal faites, d'emprunts maladroits à Ronsard et à Jodelle, ce n'est pas mon intention. A côté du talent qui invente, près de l'habile artiste qui ramène les débris du langage, se trouvent toujours les manouvriers dont la gaucherie et l'exagération sont fertiles en essais ridicules. Voulez-vous condamner le né-

M. Traill. — En attendant, je m'en vais vous faire recon- duire en prison, et vous y resterez jusqu'à ce que vous ayez restitué à ce jeune homme l'argent que vous lui avez es- croqué.

BELGIQUE.

Bruxelles, 1^{er} septembre (trois heures). — Les affaires sont lourdes, le cours de l'actif se soutient avec fermeté à 29 1/2 argent. La baisse de Paris est, dit-on, compensée par une hausse de Londres de 1/2 p. c. à la bourse d'hier.

Le cours de l'actif est plus ferme encore, il y a preneurs à 29 5/8. Après la cote on reste 29 5/8 argent. Les actions indigènes ont eu de grandes fluctuations, et sont toutes recherchées.

Anvers (2 heures). — Ardoins 29 5/8 fait 1/2 argent. Amsterdam, 31 août. — Dette active 2 1/2 p. c. 55 5/16 3/8, 5 p. c. 102 1/16 13/16 3/4, billets de chance 23 13/16 7/8, syndicat 97 5/8 3/4 11/16, société de commerce 187 3/4 188 1/2 187 3/4, Ardoins pièces de 85 liv. 29 7/8 30 5/8 3/8, différée 11 1/4 1/4; passive 9 3/4; brésiliens 86 3/8.

Londres, 30 août (4 heures). — Peu de changement dans nos cours, transactions limitées. Consolidés 91 1/4; hollandais 2 1/2 p. c. 55 3/4, 5 p. c. 104 1/8; espagnoles active au comptant 30 29 5/8 à 30, au 15 septembre 29 7/8 30 29 3/4 à 30 1/8, passive 9 3/4 à 1/4, différée 13 12 7/8 à 13; portugais 5 p. c. 70 69 3/4 à 70 1/8; 3 p. c. 43 1/4 1/2 1/8 3/8 à 1/4; brésiliens 86 à 85 1/4.

Par arrêtés royaux, datés d'Ostende, le 30 août, la démission de M. le vicomte Vilain XIII (Ch.) gouverneur de la Flandre Orientale est acceptée; M. Hélias d'Uddighem, membre du comité de conservation, est chargé de remplir ad interim les fonctions du gouverneur; M. le vicomte Vilain XIII (Ch.), ex-gouverneur de la Flandre-Orientale, est nommé chevalier de l'ordre Léopold, pour l'activité, le zèle et le dévouement qu'il a apportés dans l'exercice de ses fonctions.

Par arrêté du même jour, un brevet d'invention de quinze années est accordé au sieur Richard (James), domicilié à Xelles (chaussée d'Etterbeek), pour une machine à fabriquer toute espèce d'ustensiles en métal, sans l'emploi des batteries actuellement en usage et sans soudure.

Voici ce que rapporte le Messager de Gand de la démission des échevins que nous avons annoncée hier d'après le Journal des Flandres:

Hier dans l'après-midi, MM. les membres de la nouvelle régence se sont assemblés à l'hôtel-de-ville. Sur l'interpellation de quelques membres du conseil communal. MM. les échevins nommés ont déclaré qu'ils adhéraient à la décision de la majorité de l'assemblée. Après avoir reçu cette promesse, quelques observations ont été échangées, puis on a recueilli les suffrages sur cette question: Messieurs les échevins nommés donneront-ils leur démission comme échevins, à l'exception de M. Hamelinck, échevin de l'ancienne régence? La réponse a été affirmative à l'unanimité hormis trois suffrages, dont deux obligés comme appartenant à l'ancienne régence, deux membres qui se sont abstenus, et un autre qui a déclaré ensuite s'être trompé sur le sens de la question: ainsi le ministère peut dès aujourd'hui s'occuper à faire d'autres choix.

On écrit de Marimont, 29 août, à l'Indépendant: La chambre de commerce de Mons, dans sa réunion d'hier, a reconnu l'utilité publique du chemin de fer de Mons à Charleroy, déjà proclamée par la commission d'enquête réunie à Mons, le 2 juin dernier, ainsi que par la chambre de commerce de Charleroy. Cette route doit porter au plus haut degré la prospérité des houillères du bassin du centre: sur l'annonce seule du projet, et dans la prévision de son inévitable exécution, un de nos maîtres de forges va commencer au Fayt la construction de deux hauts fourneaux activés à l'air chaud; il emploiera nos houilles à cet usage, il tirera une grande partie de ses minerais de l'entre-Sambre-et-Meuse au moyen de la route en fer qui doit traverser cette contrée et qui s'embranchera à Marchiennes au Pont-sur-elles de Mons à Charleroy; en quelques heures ses matières premières parviendront sans transbordement et en toutes saisons, des minerais à l'établissement. Nous avons lieu d'espérer que l'exemple de ce métallurgiste distingué trouvera des imitateurs et que le bassin houiller du centre

logisme? Faites la liste des néologues absurdes. Il est facile de livrer les archaïstes au mépris en citant les ravaudeurs ignorants du vieux langage. Pendant que le puissant Cornille cloue, pour ainsi dire, dans la langue française les hardiesses les plus incisives et les plus ardentes de la langue espagnole, un poète alors à la mode, Saint-Amand, fait la même tentative, et lance

Dans les champs de l'azur, sur le parvis des nues, Son esprit à cheval sur des coques grues.

Ouvrez les versificateurs du temps de Louis XIII, dont quelques rares amateurs possèdent la collection, si utile pour l'histoire de notre langue, vous reconnaîtrez qu'alors on était aussi fou de néologisme qu'aujourd'hui.

Les héroïnes de l'Astrée baragouinent beaucoup de phrases aussi espagnoles que celles de Cornille. Comparez au néologisme de Jean-Jacques Rousseau celui de Sébastien Mercier; aux expressions antiques renouvelées par Paul Louis Courrier ou conservées par Lafontaine, opposez le mauvais patois gaulois imité par le comte de Tressan, vous verrez qu'il y a fagots et fagots, que tout dépend de l'habileté de l'artiste, et qu'il ne faut frapper d'un anathème exclusif que la sottise et la maladresse. Certains esprits distingués, mais non supérieurs, fins, gracieux, délicats, mais peu osés, dont la pensée prudente reste toujours dans les régions moyennes, n'ayant besoin ni d'émeuvoir, ni de convaincre, se contentent d'employer avec talent les ressources de la langue existante. Pourquoi les mépriser? Ils expriment ce que leur intelligence a conçu. Les richesses acquises leur suffisent; ils se tiennent à leur place; ils échappent au ridicule d'une tentative dont le succès leur échapperait. Tels sont Lamotte et Fontenelle sous la régence; l'abbé Desportes et quelques versificateurs sous Henri IV; Dalember, Suard, La Harpe et le pesant Marmontel au dix-huitième siècle. S'ils n'enrichissent pas leur idiole, du moins ils ne le flétrissent et ne le corrompent pas; ce mérite (c'en est un bien réel) appartient à la plupart des écrivains célèbres de l'Empire, contre lesquels on s'est armé récemment d'une colère égale à l'admiration qui les avait entourés.

Mais quel parti prendre entre le néologisme et le puritanisme du langage? Quelle ligne sépare les libertés permises des licences que vous condamnez?

Il n'y a qu'une règle en cette matière: un homme d'esprit, un homme du monde, d'un tact infiniment délicat, d'une rare netteté

rivalisera bientôt pour la forgerie avec celui des bords de la Sambre. Nous sommes certains aussi de trouver des houilles grasses dans nos localités et nous en expédierons abondamment aux vingt fourneaux, situés entre Marchiennes et Châtelet, alimentés aux coek, car la brouette de 350 kilogrammes de ce charbon qui, pendant les dix dernières années se vendit, terme moyen, francs 2 70, leur revient maintenant au prix énorme de fr. 4 50 cent. Enfin la route de Charleroy à Mons formera avec celle de Charleroy à Vireux, concédée à M. Pérez et consorts, jointe à celles de Charleroy à Louvain et de Charleroy à Namur, demandées par M. Falot et C^o, un grand système de communications par chemins en fer, dans les provinces de Hainaut et de Namur, dont Charleroy sera le point central.

On assure qu'il y aura le 25, revue générale de la garde civique de Bruxelles; qui sera passée par le roi, à l'occasion des anniversaires de septembre.

La commission pour l'exposition des tableaux vient de décider qu'une prolongation est accordée aux artistes étrangers et aux artistes belges qui sont à l'étranger et que leurs tableaux seront reçus avant et pendant l'exposition, plusieurs d'entre eux n'étant pas encore arrivés pour le 30 du mois dernier.

Mais pour les artistes du pays, le délai du 30 a été strictement observé. La commission est restée avant-hier en permanence jusqu'à près minuit pour les tableaux qui devaient arriver dans le terme prescrit.

Cette commission, depuis trois jours, du matin au soir, est occupée, sans s'interrompre, au placement des tableaux. Le nombre des tableaux arrivés au musée jusqu'au 30, est de 600.

LIÈGE, LE 2 SEPTEMBRE.

M. Pouplin, directeur de l'Institut royal des Sourds-Muets, vient de recevoir de M. le ministre de l'intérieur la mission de se rendre à Bruges pour conférer avec M. l'abbé Carton, directeur de l'Institut des Sourds-Muets de cette ville, sur les moyens d'établir en Belgique l'uniformité de l'enseignement donné à cette classe intéressante d'êtres souffrants.

M. Pouplin est autorisé en même temps à visiter les instituts de Bruxelles, de Gand, de Moorslède et de Tournay, afin d'y examiner les méthodes suivies et l'état d'avancement de ces écoles.

Le jeune directeur de notre institut, aussi instruit que modeste, est revenu depuis peu de temps d'un voyage entrepris à Paris, aux frais du ministère de l'intérieur, pour y étudier la mode d'enseignement des sourds-muets et des aveugles.

On dit que le collège des bourgmestre et échevins de notre ville vient de reconnaître MM. Demany et Guillaume en qualité de commissaires de police.

Il reste maintenant à vider la question du traitement, espérons que nos nouveaux mandataires communaux ne tarderont pas à mettre le collège des bourgmestre et échevins à même de payer les commissaires reconnus. — Cette question de reconnaissance est comme, on sait d'après l'article 96 du règlement organique sous l'empire duquel les présentations et nominations ont eu lieu, toute entière, et à l'exclusion du conseil, dans les attributions du collège; ce point a été reconnu d'une manière formelle dans la séance du 24 décembre 1835 par ceux même qui ont refusé, le traitement d'un quatrième commissaire.

Nous apprenons à l'instant que les élections au conseil provincial sont fixées au 29 de ce mois, et la première réunion du conseil au 6 octobre prochain.

Par ordonnance du 22 juillet dernier, S. M. le roi des Français a nommé dans l'ordre de la légion d'honneur: Officiers: MM. le général Prisse, le colonel Leboutte et le colonel Guerette.

Chevaliers: MM. le lieutenant colonel Petithan, le lieutenant colonel Van Assche, le major Demany et le major Osten.

Par ordonnance de la même date, M. Fournier, chef de division au ministère des finances, ancien élève de l'école

d'intelligence, l'a posée depuis long temps; c'est Horace. Il veut que l'on sache d'abord ce que l'on veut dire, que l'on n'affecte ni la rouille de l'antiquité, ni la prétention des nouveautés; en d'autres termes, il exige que la pensée commande à l'expression, qu'elle la fasse jaillir, soit du fond même du langage ordinaire, ou d'une création inattendue, ou du sein de la vénérable antiquité; il veut surtout que l'on connaisse ses forces.

...Quid valeant humeri, quid ferre possent, et que l'on ne s'impose pas de tâche supérieure à son pouvoir.

Après tout, il n'y a dans les préceptes du poète aucun système arrêté, point de dogme, point de symbole de foi; Horace ne défend absolument ni les innovations ni les renouvellements. C'était une intelligence élevée qui ne donnait que des aperçus vastes et lumineux, simples et ondoyans comme les variations des choses humaines, sensible à cet égard à Michel Montaigne, à Shaftsbury, aux plus sages observateurs, qui n'ont pas dicté de lois au monde: ils ont laissé cet honneur à M. de Vaugelas et Restaut. En France cela réussit peu: nous avons besoin de dogmes. Tous les esprits impératifs et dogmatiques nous ont imposé: ils ont exercé une facile influence sur la nation la plus spirituelle de la terre. Si l'on ne nous commande, nous croyons qu'on est faible. Il nous faut des axiomes, comme aux enfans des lisières, ou aux vieillards des béquilles. Qu'un bon guide se contente de nous indiquer les obstacles ou les alîmes, à droite ou à gauche, nous tomberons effrayés. Dogmatisez, commandez-nous, décidez-vous, soyez absolu, prenez parti; ainsi ont fait tous les écrivains orgueilleux qui préférent le succès actuel à la vérité, et le plaisir de l'empire à celui de l'étude. Ronsard a dogmatisé; puis Vaugelas, puis l'abbé d'Aubignac, puis Lamotte Houdart.

Ce pauvre Pierre Cornille a essayé de bâtir aussi des systèmes, et Dieu sait avec quelle maladresse! Ensuite est venu le système du dix-huitième siècle; tout le monde a fait son œuvre. Le baron d'Holbach frappait bien plus fortement les esprits que Vaugelas. Vaugelas était profond et modeste, d'Holbach creux et insolent. Mais l'un, observateur sans faste, exposait avec simplicité des résultats, quelquefois des doutes. L'autre, hardi comme Dieu, arrêta des principes et bâtit un monde. Nous aimons cet air d'assurance qui nous rassure contre nous-mêmes: c'est ce qu'une école de gens d'esprit et de novateurs modernes appelle se poser, mot heureux, théâtral et bien drapé, qui convient merveilleusement à la chose exprimée. On se pose Dieu, on se pose roi, on se pose victime. Napoléon

militaire et officier sous Napoléon, blessé grièvement dans diverses batailles, vient d'être nommé chevalier de la légion d'honneur.

Nous apprenons qu'une sérénade a été donnée hier à M. Demany, commissaire de police. Cette sérénade avait attiré beaucoup de monde devant la demeure de ce fonctionnaire.

Les premiers débuts de notre troupe dramatique ont eu lieu hier. Ils avaient attiré beaucoup de monde dans notre salle de spectacle. Nous publierons demain nos observations.

M. David est depuis quelques jours de retour de son voyage en Allemagne. Une personne digne de foi nous assure qu'il a été en effet chargé d'une mission officielle par M. de Meulenare, ministre des affaires étrangères, auprès du cabinet de Berlin, pour le pressentir sur les chances d'une réunion de la Belgique au système douanier allemand. D'après les propres expressions de l'honorable représentant de Huy, il a, sur cet objet, semé quelques idées nouvelles. Nous espérons qu'elles fructifieront plus tard. (J. de Verviers.)

Les blessures reçues par le desservant de la Neuville en Condroz, sont loin d'être aussi graves que le disent plusieurs journaux, trois plombs l'ont légèrement frappé: 2 à la tête et un à la main. Et, tout annonce qu'il n'y a point eu guet-apens, mais imprudence de la part de celui qui a tiré le coup de fusil. Il veillait à ses récoltes et il affirme qu'il tirait sur un sanglier, dans la direction du sentier que suivait M. le curé. (Mercur.)

Le prix moyen des grains pour toute la Belgique, a été pendant la semaine dernière de 16 fr. 26 c. pour le froment, et de 10 fr. 6 c. pour le seigle; par conséquent les droits d'entrée sont fixés comme suit: Froment; fr. 37 50 les 1000 kilog.; seigle, fr. 21 50 idem.

On écrit de Londres, à la date du 22 août, que la fabrication et l'émission des faux billets de banque dont il a déjà été question est attribuée à un jeune avocat de bonne famille nommé Peacock. Le montant des valeurs mises en circulation et dont la découverte a déjà été faite jusqu'à ce moment s'élève à 7,800 livres sterling.

Le dénombrement de la population du royaume de Prusse, non compris la principauté de Neuchâtel, a donné pour 1834 le chiffre de 13,509,927 habitans. Les troupes ont été partout comprises dans la population des localités où elles tenaient garnison; les forces militaires des forteresses de la confédération de Mayence et de Luxembourg ont été additionnées avec les habitans des cercles de Coblenze et de Trèves.

On lit dans un journal de Paris: Pour la première fois, depuis que notre architecture civile manifeste de la tendance à sortir du genre plat et mesquin dans lequel elle était successivement tombée depuis le règne de Louis XV, une maison vient d'être bâtie de fond en comble, dans le goût de la renaissance. Cette maison, située rue Vanneau, n. 8, se distingue tout d'abord par une façade d'une richesse d'ornemens remarquable; les croisées, les portes, les gouttières, le sommet du toit, les cheminées, tout est sculpté, orné, décoré d'une très-jolie manière; dans l'intérieur tout a été fait dans le même style.

DES CONTRIBUTIONS.

(1^{er} Article.)

Aujourd'hui que la discussion des questions de droit public a perdu de son intérêt, aujourd'hui que la situation légale de la commune et de la province se trouve déterminée, l'un des principaux devoirs de la presse sera de constater la marche régulière des autorités et l'observation religieuse des lois. Il entre aussi dans ses obligations de chercher à mettre autant que possible ces mêmes lois à la portée de l'intelligence de toutes les classes de citoyens, c'est encore là un des enseignemens les plus utiles auxquels la presse puisse se livrer.

C'est dans ce but que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques données sur les lois qui règlent chez nous les contributions, matière importante, et assés peu connue cependant, quoiqu'elle intéresse toutes les classes de la société, puisque toutes sont soumises à l'impôt.

La constitution belge, dans ses articles 110 et 113, établit des contributions, d'après les circonscriptions qu'elle admet.

Bonaparte avait eue cette faiblesse invétérée des organisations françaises dont la légèreté réclame un appui. Il a aussi dogmatisé, souvent très follement, et de la façon la plus contradictoire. Qu'importe! pourvu que l'axiome eût l'air bien géométrique et bien impérieux, cela suffisait. Fût-il parvenu à se créer parmi nous une existence souveraine libre, riante, puissante comme celle de Jules César à Rome, dépourvue de charlatanisme et de mensonge, de paroles de théâtre et de sentences foudroyantes? Jamais. Il remarque lui-même quelque part: que nous demandons à être matés (c'est son terme), — et qu'en France un libre et confiant laisser aller engendre une familiarité dangereuse.

Nos grammairiens ont usé largement de ce droit de pédantisme que le génie de la nation leur donnait. Ils ont tranché dans le vif et fabriqué des codes sévères, ils ont environné de palissades et de bastions les participes et les conditionnels. Travaux perdus, fatigues sans résultats! Leurs principes tombaient aussitôt qu'établis. L'ouvrage de M. Bescherelle et Litais offre la liste interminable des échecs de la grammaire; le budget de toutes les lois inutiles qu'elle semble n'avoir formulées que pour les laisser violer; le compte de toutes les atteintes portées tour à tour par Cornille, Bossuet, Pascal, Fénelon, Voltaire, à Vaugelas, Beauzée, Dumarsais et l'abbé d'Olivet. Plus les règles étaient absolues, plus elles étaient fragiles. C'est que la vérité ne se trouve jamais dans l'absolu; elle n'est pas même au milieu des questions: elle est au-dessus. Pendant que les esprits communs la cherchent dans les axiomes tranchés, soutenus avec aigreur par les partis en lutte, elle plane sur les deux camps. L'œuvre est-elle permise à la langue française? Est-il licite d'innover dans le langage? Doit-on employer les mots anciens dans un idiole plus moderne?

Aucune de ces questions ne peut se résoudre par oui ou par non; mots précieux et sacramentels qu'il faut déclamer très-haut pour se faire suivre de la masse. Voulez-vous avoir une école? n'y manquez pas. Mais êtes-vous plus philologue que vauiteux, plus sincère qu'homme de parti? vous ne vous prononcerez pas si vite. L'amateur de la vérité, de l'art, de la science, creuse plus avant, pénètre dans les entrailles mêmes des idées et des faits historiques. Il découvre, non sans travail, les principes fondamentaux qui réconcilient des contradictions apparentes; il s'explique pourquoi l'invention, excellente dans telle circonstance donnée, est impossible dans telle autre; il voit quelles lois supérieures aux règles en permettent

Il y en a donc :

- 1. Au profit de l'état ;
2. Au profit des provinces ;
3. Au profit des communes.

Quant aux districts ou arrondissements, c'est une division purement nominale qui, n'ayant pas de dépenses spéciales, ne jouit d'aucune espèce de recette.

La légitimité de chacune de ces contributions se trouve fondée sur un principe :

L'impôt au profit de l'état ne peut être établi que par une loi ;

L'impôt au profit de la province ne peut être que par une résolution du conseil provincial sanctionnée de l'autorité royale ;

L'impôt au profit de la commune ne peut être que du consentement du conseil communal, de l'avis de la députation permanente du conseil provincial, et de l'approbation du roi.

Toutefois, d'après les lois provinciales et communales fondées sur l'article 110 de la constitution, il est certaines dépenses auxquelles les conseils provinciaux ou communaux ne peuvent se soustraire sous aucun prétexte.

Pour mettre de l'ordre dans nos développements, nous nous attacherons en premier lieu à établir quelles sont les diverses contributions de l'état.

En général, on les divise en contributions directes et indirectes.

Nous ne pouvons mieux faire pour définir ces termes que de laisser parler M. de Gérando, dans ses instituts du droit administratif français, (1).

Les contributions directes, dit-il, sont celles qui se perçoivent annuellement, en vertu de rôles nominatifs ; sous le nom de contributions indirectes on comprend une assez grande variété de droits.

Quelques uns sont directement perçus sur certains objets de consommation immédiate ; tels que les droits sur le sucre, sur le sel, sur les boissons ; tels que les octrois ou taxes communales.

Quelques autres sont perçus sur des marchandises qui sont l'objet du commerce extérieur, tels que les droits de douanes.

Des droits sont aussi établis à l'occasion des transports, tels que ceux de la navigation, de passage sur les bacs et bateaux, de la poste aux lettres et de voitures publiques.

Enfin, il est des droits de greffe, d'enregistrement, de timbre et de garantie pour les matières d'or et d'argent.

Les contributions directes ne sont qu'un nombre de trois :

- 1° La contribution foncière ;
2° La contribution personnelle ;
3° La contribution des patentes.

Les lois françaises et notamment celle du 3 frimaire an 7 sont restées en vigueur chez nous. La contribution foncière est une redevance établie sur les propriétés non bâties et bâties.

Elle se répartit annuellement entre les provinces par voie législative, et en outre entre les contribuables de la province, d'après la péréquation cadastrale.

Une loi du 12 juillet 1821 a remplacé les lois françaises sur la contribution personnelle, mobilière et des portes et fenêtres, par une imposition personnelle ; ici ce dernier mot a une signification plus étendue que celle qui lui est donnée dans le langage usuel.

Cette contribution est calculée d'après les six bases suivantes :

- a. Valeur locative ;
b. Portes et fenêtres ;
c. Foyers ;
d. Mobilier ;
e. Domestiques ;
f. Chevaux.

Une loi postérieure en date du 28 juin 1822 a développé les principes généraux posés dans celle du 12 juillet 1821.

3° Les lois françaises sur les patentes ont été remplacées par une loi du 6 mai 1819.

(1) Tom. 4, page 102.

ou en ordonnant le déplacement, il n'arrive pas à l'indifférence et au vague sur toutes les questions, mais à un système lumineux et haut, bien plus vaste, bien plus arrêté, bien plus net, et dont l'élévation seule le soustrait aux regards de la foule.

Ainsi, la règle souveraine, la loi suprême des idiomes, c'est le génie propre de chacun d'eux. Tout ce qui lui répugne est inadmissible, tout ce qu'il n'embrasse pas doit l'être. En vain les grammairiens multiplieront les fantaisies, les innovations, les définitions, les sévérités, les filles délicates ; fidèle par instinct au génie de sa langue et de sa nation, l'écrivain supérieur découvrira toujours, en dehors du cercle grammatical et du code convenu quelque beauté légitime et nouvelle conforme à la règle suprême. Mais quel est le génie propre de la langue française ? De quels éléments matériels et métaphysiques s'est-elle formée ? Quelles phrases historiques ont déterminé et soutenu sa formation ? Quels caractères spéciaux doit-elle aux révolutions qu'elle a traversées ? Quelles sont les bases sur lesquelles elle, époque et les vrais principes de sa force ? B. les et graves questions, qui s'étendent très loin et ne peuvent se résoudre qu'au moyen de l'histoire, d'une étude attentive des mots et de leurs destinées et d'une sagacité vraiment unie à l'érudition. L'histoire des variations de la langue française, n'est pas faite et probablement ne se fera pas. Les encouragements nécessaires pour ces grands travaux, ne peuvent venir que d'un public autrement disposé que le nôtre, moins absorbé dans ses affaires personnelles, dans ses intérêts individuels, dans les débats d'une société en péril, et dans ses propres jouissances. C'est dommage. Un homme assez puissant pour cette œuvre élèverait un monument précieux, non seulement à la philologie, mais utile à l'histoire des mœurs et à celle des faits ; ce travail est le travail littéraire du siècle. On s'en passera bien, comme de tant d'autres choses.

Latine d'origine, notre langue s'est formée par contraction ; un peuple sauvage et plus septentrional que celui dont il empruntait l'idéologie, multipliait et contractait la plupart des mots qui lui étaient transmis ; il faisait de

Quare ou Quamobrem — le mot Car ;
De Inde — En ;
De Illic, Illic — Y ;
De Unus — Un ;
De Homines — On, etc., etc.

La nation gauloise a-t-elle opéré elle-même ces contractions de latin, ou les doit-elle (comme le pense M. Raynouard), à l'im-

Ce droit est perçu sur l'exercice par soi-même ou en son nom sur tout commerce, négoce, industrie, profession, métier ou débit.

En France ce droit est perçu à raison du genre de l'industrie ou du lieu dans lequel cette industrie est exercée.

Chez nous, au contraire, il a pour base un montant proportionné au bénéfice que chaque industrie peut offrir, mis en rapport avec son degré d'utilité.

Dans un prochain article nous nous livrerons à l'examen critique de la matière.

ÉCOLES COMMUNALES.

Hier a eu lieu la distribution des prix à l'école des filles. Cette cérémonie avait attiré un public nombreux. Plusieurs membres de notre administration, des professeurs et les dames qui composent les commissions de surveillance de ces écoles, témoignaient, par leur présence, du vif intérêt qu'ils portent à l'instruction de la classe ouvrière.

M. Guillery, inspecteur des écoles, a prononcé un discours remarquable sur la nécessité de l'instruction primaire pour les filles, et à l'appui de sa thèse, il a comparé l'intérieur du ménage de l'ouvrier marié à une femme qui ne les connaît pas. Il a fait ainsi vivement ressortir la différence qui existe entre les deux ménages. M. Guillery nous a démontré ensuite une vérité alléguée, constatée par des documents officiels, c'est que les deux cinquièmes de la population des filles échappent complètement au bienfait de l'instruction primaire.

Voici comment il s'exprime à cet égard : « La population de la Belgique en 1835 était d'environ 4,200,000 habitants ; pour que tous les enfants en âge d'apprendre profitassent de l'instruction donnée dans les écoles primaires, il aurait fallu que les écoles publiques et particulières réunies comptassent six cent mille élèves, à raison d'un élève sur sept habitants ; et comme chez nous le nombre des filles est à peu près égal à celui des garçons, les écoles des filles auraient dû compter trois cent mille élèves.

En réalité, le chiffre pour toutes les écoles ne s'est élevé qu'à quatre cent douze mille, et pour les filles seulement, à cent soixante dix-huit mille. De sorte que sur cent quatre-vingt-huit mille enfants qui ne reçoivent aucune instruction primaire, on compte cent vingt-deux mille filles, ou les cinq huitièmes, et, en total, les deux cinquièmes des filles ne reçoivent aucune instruction.

Heureusement, continue M. Guillery, ce qui n'est que trop vrai pour la Belgique entière ne l'est pas pour Liège ; si les classes aisées ont ici des pensionnats et des écoles primaires de filles, pour les autres, l'administration communale a ouvert des écoles gratuites, deux sont en pleine activité, deux autres le seront à la rentrée des classes, et, à en juger par les résultats obtenus, les écoles primaires de filles ne renferment pas moins d'élèves que les écoles primaires de garçons.

M. Jamme a pris la parole après M. Guillery, pour témoigner aux jeunes élèves la sollicitude de l'administration communale pour leurs progrès. — De nombreux applaudissements ont suivi le discours de notre honorable bourgmestre.

Mme Lafouge a ensuite proclamé les noms de toutes les jeunes filles que leur application avait rendues dignes d'une récompense.

COURSES DE SAINT-TROOND.

Les courses de St-Trond, qui ont eu lieu le 30 août, malgré le peu de publicité qui a été donné au programme, ont été très-brillantes sous divers rapports. Un prix de mille francs était offert à la concurrence des chevaux de toutes races. Un de quinze cents francs aux chevaux nés et élevés dans le royaume. Deux cents francs au cheval de cultivateur, qui arriverait le premier après un tour de l'arène, en partie liée.

Pour les chevaux de toutes races étaient inscrits :

- Soldier, à M. Bryan ;
Major, au même ;
Eclipse, à M. Hugues ;
Miss Tandem, au même.

Major n'a pas couru ; Soldier a gagné, quoique Eclipse eut, dès le commencement de la course, pris sur lui une avance considérable.

Pour la course des chevaux indigènes ont concouru : Ériwan et Flager, à M. le comte Duval de Baulieu ; Phanor, à M. le comte de Boarmé ; Gabrielle, à M. Simonis de Barbaçon. M. Hugues qui avait inscrit Coriolan ne l'a pas fait courir faute de jockey convenable.

Aux deux épreuves, les chevaux ont été placés comme suit : Ériwan, Flager, Phanor et Gabrielle. Quantité d'équipages entouraient l'hippodrome qui, entièrement libre à l'intérieur, était masqué par une ligne de circonvallation formée des habitants du pays. C'était un beau spectacle.

tion du provençal, fils aîné de la langue romaine ? Je ne sais ; mais il est certain que la plupart des expressions empruntées au dictionnaire de Rome, se trouvent abrégées dans le français, et réduites à leur racine primitive. En raccourcissant les mots, on allongeait les phrases ; les articles ou affixes naissaient pour remplacer les désinences et les inflexions. D'un idiomme synthétique les Gaulois faisaient une langue analytique, chargée de petits mots et de pronoms qui devaient remplir l'office des terminaisons variables du latin. Un peuple sans littérature et qui n'écrivait pas ses pensées, a toujours recouru aux pronoms et aux articles. La civilisation intellectuelle ne donnant pas de produits, les langues, réduites à l'usage populaire, perdent le caractère de la synthèse, répudient l'inversion, se chargent d'affixes, et adoptent le mode direct et analytique. Avant Homère, la langue grecque n'a pas d'articles ; elle les adopte entre Homère et Hésiode. La langue allemande des plus anciens monuments teutoniques précède synthétiquement ; ne se trouvant alors fixée par aucune littérature, elle dégénère, penche vers la forme analytique, et adopte les affixes pendant l'espace de temps qui s'écoule jusqu'à Luther. Toutefois une ligne de démarcation profonde restera tracée entre les idiomes du nord, issus de la souche teutonique, et les langues nées de l'imitation romaine. Les premiers, malgré l'emploi des articles, conservent leur génie de synthèse ; c'est leur puissance. Les seconds, à la naissance desquels le génie de l'analyse a présidé, s'en tiennent au mode direct, et n'adoptent que par licence, à de rares moments, et avec beaucoup de réserve, l'inversion libre et forte des langues à inflexions et à désinences.

Le mode analytique une fois adopté, les articles une fois admis comme modérateurs et guide du discours, le développement de l'esprit français s'opère naturellement ; les penchans nationaux et la disposition même des organes influent sur notre langue. Délicatesse, nuances, clarté, facilité, ironie, délicatesse surtout, voilà les premiers caractères que l'on distingue dans sa formation matérielle. Ce qui lui appartient en propre, quant à sa partie musicale, se compose de nuances si délicates qu'elles ne sont pas perceptibles pour les étrangers. Le mot, qui se retrouve dans toutes nos phrases et que les autres nations ne connaissent pas, n'est qu'une demi-voyelle ; ou plutôt c'est la vibration d'une consonne qui finit et se prolonge. Le son nasal, produit par la fusion de la lettre n, avec d'autres sons, n'est qu'une demi-diphthongue, une diphthongue étouffée, privée de sa sonorité ; espèce de terme moyen et de compromis entre les consonnes

ÉTAT CIVIL DE LIEGE, DU 4^{ème} SEPTEMBRE.

Naissances : 2 garçons, 4 filles.

Mariages, 15 savoir : entre Nicolas Henri Joseph Renier, fabricant bijoutier, quai de la sauveinière, et Elisabeth Henriette Vivroux, sans profession, même quai. — Jean Joseph Gobiet, tailleur de pierre, rue entre Deux-Ponts, et Anne Marie Fryus, sans profession, quai de la sauveinière. — Henri Joseph Villé, cordonnier, rue des Récolets, et Josephine Joseph Denis, journalière, rue en Bèche. — Pierre Joseph Beck, journalier, à Bierset, et Marie Catherine Martini, couturière, faubourg Ste-Walburge. — Jacques Joseph Begasse, brossier, en Bèche, et Marie Anne Laporte, couturière, même rue. — Joseph Nicolas Body armurier, faubourg Ste-Marguerite, et Anne Marie Hubertine Coaagne, cultivatrice, faubourg St-Laurent. — Nicolas Joseph Rome, domestique, rue Velbruck, et Catherine Croisier, sans profession, en Potière. — Antoine Crulle, tanneur, rue des écoliers, et Dieudonnée Lambertine Crulle, sans profession, rue Grand-Henri. — Guillaume Deleert, journalier, rue du Champion, veuf d'Anne Louise Arnold, et Marie Catherine Lewalles, journalière, même rue. — Jacques Herri Apoll, journalier, à Verviers, et Dieudonnée Joseph Flamand, journalière, rue Pierreuse. — Henri Monfoot, journalier, rue Roture, et Marguerite Françoise Joseph Thomas, journalière, en Nassaruc. — Nicolas Joseph Decharneux, peintre en bâtiment, rue Roture, veuf en secondes noces de Marie Catherine Levéque, et Marie Bernimo-lin, sans profession, rue Roture, veuve de Jean Léonard Lekeux. — Toussaint Joseph Roussis, sans profession, à Neufchâteau, et Marie Agnès Victoire Mouillet, sans profession, faubourg St-Gilles. — Hubert Félix Gomrée, fabricant, à la Boverie, et Marie Jeanne Lambertine Guerre, sans profession, rue de la Madeleine. — André Joseph Dispa, serrurier, place Ste-Barbe, et Marie Catherine Minou, sans profession, à Hasselt.

Décès 4 fille, 1 homme, 1 femme, savoir : Jean André Jausens, âgé de 24 ans, soldat au 9^{ème} régiment de ligne, célibataire. — Marie Marguerite Falize, âgée de 21 ans, sans profession, rue du Stalon.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le sieur J. F. DUBESLAY, cabaretier, place du Marché, n. 26, prévient le public qu'il a l'intention de quitter la Belgique vers la fin du mois de septembre ; ceux qui auraient des réclamations à faire, doivent se présenter chez lui avant le départ.

VENTE PUBLIQUE

BEAU MOBILIER, CHEVAUX ET VOITURE POUR CAUSE DE DEPART.

Les 5 et 6 septembre 1836, à 2 heures précises après-midi, le notaire BERTRAND, vendra à l'enchère au comptant, en la maison, située à Liège sur AVROY, n. 621, une quantité de très beaux meubles en bois d'Acajou et une partie en bois de Chêne, batterie de cuisine, poêles, bureaux, lits de plumes, duvets de cygne, matelats, glaces, miroirs, belles porcelaines et fayences, cristaux, lampes astrales, candélabres, lustre, pendules, horloges, canapés et chaises à ressorts et autres. Tableaux et belles gravures, au nombre desquelles la scène avant toute lettre, ainsi que la bataille d'Austerlitz, les adieux etc ; une belle et bonne calèche et tout l'attirail, sortant des ateliers de M. van Campehouot de Bruxelles, deux beaux chevaux, fort bien dressés et avantageusement connus, harnais et une quantité d'autres objets.

La calèche, les chevaux, tableaux et gravures ne se vendront que le 2^{ème} jour de la vente.

Les BATIMENS de FABRIQUE, remises écuries, magasins avec 5851 mètres de jardin faisant partie de la dite maison cotée 621 sur Avroy, seront vendus aux enchères publiques en l'étude dudit M. BERTRAND, notaire, le 15 septembre 1836, 10 heures du matin ; ils seront d'abord exposés en vente en 3 lots et ensuite en un seul.

et les voyelles. Ne faisons pas compliment de cette invention à nos respectables ayeux ; nos syllabes ou, en, in, un, désagréables, dures, sont la cause originelle du vocabulaire français ; elles jettent dans notre chahvier beaucoup de notes fausses et sourdes qui désespèrent les musiciens et les orateurs.

Le même caractère mitoyen, le même génie de nuances et de demi-catesse, qui a fait entrer dans la partie vocale de la langue des demi-voyelles, des demi-consonnes, des demi-diphthongues, influe encore sur la syntaxe française, sur la formation des phrases, sur l'arrangement des mots, sur leur Synonymie. Il multiplie les finesses, les ellipses, les sous-entendus, et favorise ainsi notre goût national pour l'ironie qui vit de sous-entendus, de réticences et de demi-mots. Voilà les éléments métaphysiques et matériels de la langue. Aucune de ces nombreuses nuances n'aurait été sentie, si l'idéologie, déjà fort simple, grâce à sa marche analytique, n'avait adopté pour premier principe une clarté extrême, une lucidité parfaite ; c'est là, depuis son origine, le fonds de son génie, l'axiôme fondamental de sa grammaire ; il a horreur de l'obscurité. Toute locution obscure ne sera pas française. On supprimera donc tout ce qui embarrasse les périodes, enchevêtre les phrases, obscurcit les acceptions des mots, fait naître des équivoques pénibles à l'esprit ; on établira des concordances très exactes et très-minutieuses ; on s'opposera fortement à ce que le conditionnel ou le possible se confonde avec le présent ou le réel ; on bannira les nombreux adjectifs juxtaposés des Espagnols et des Italiens, les enlacements synthétiques de la phrase allemande, les énergiques syllepses de la phrase anglaise ; on déblayera le terrain, de manière à ce que l'esprit français puisse saisir toutes les finesses, s'emparer de toutes les nuances, jouir de toutes les délicatesses de la pensée et du discours. Il en résultera une langue très-pure, très chaste, très-limpide, admirable par les détails, facile et souple instrument de conversation quotidienne, mais privée d'une grande partie des ressources énergiques, des tournures véhémentes, des inversions foudroyantes, des ellipses passionnées et des couleurs fortes que d'autres nations possèdent. Guaise fière, comme disait Voltaire, elle trouve heureusement des écrivains hardis qui la forceront à recevoir l'enthousiasme ; elle ne cessera jamais de se tenir sur la réserve, de crier à la violence et de vivre de ces amonnes.

L'ouvrage de MM. Bescherelle et Litais n'est, que l'histoire fort curieuse de ces utiles amonnes, dont nous comptons bientôt examiner avec plus de détail, la nature, l'origine, la nécessité et les résultats.

VENTE PUBLIQUE D'IMMEUBLES.

Le MARDI 4 octobre 1836, à 10 heures du matin, les héritiers de feu Monsieur Pierre Nicolas Troignée, en son vivant, curé à Lantremange, feront vendre aux enchères publiques par le ministère du notaire FRANCKEN, en la maison du sieur Guillaume Ruten, cabartier à Thys, les immeubles dont le détail suit; savoir:
1er. — UNE FERME AVEC JARDIN et VERGER y appartenant, contenant 53 perches 71 aunes (12 verges grandes 6 petites), située à Otronge au chemin de Lowaige, canton de Tongres, province de Limbourg, tenant du levant à la veuve Jean Prosmans et du midi aux Heniskenne;
2me. — UN VERGER dit Heniskenne, contenant 94 perches 81 aunes (21 verges grandes 15 petites) situé à Otronge, contre l'autre verger, tenant du levant au même verger et du midi aux biens communaux.
3em. — UN PRÉ dit le pré à l'eau contenant 88 perches 27 aunes (un Lonnier 5 petites) situé à Otronge, près du verger précédent, tenant du levant à Henri Moers et à Fastré Lemestré, du midi aux biens communaux et du couchant aux Heniskenne.
4me. — UN JARDIN, avec prairie y appartenant, contenant 41 perches 41 aunes (9 verges grandes 10 petites), situé vis-à-vis ladite ferme à Otronge, tenant du levant à Lambert Gernis et du midi au chemin d'Otronge à Lowaige.
5me. — Une pièce de terre, contenant 15 perches 91 aunes (trois verges grandes 13 petites), située à Oreye, au chemin de Horpnael, tenant du levant aux enfants François Desart et du midi à la chaussée des Romains.
6me. — Une pièce de terre, contenant 19 perches 18 aunes (4 verges grandes 8 petites), sise à Oreye, au chemin de Horpnael, tenant du levant audit chemin et du midi aux représentants Thomas Leburton.
7me. — Une pièce de terre, contenant 41 perches 44 aunes (10 verges grandes), située assez près de la bruyère de Heurne, territoire d'Oreye, tenant du levant à la demoiselle Bellefroid et du midi à la veuve du notaire Botty.
8me. — Une pièce de terre, contenant 24 perches 86 aunes (6 verges grandes) sise à Oreye tenant du levant aux enfants Jean Botty, du midi et du couchant à la veuve du notaire Botty.
9me. — Une pièce de terre, contenant 23 perches (5 verges grandes 11 petites) située à Oreye, en lieu dit fond de la Bruyère, tenant du levant à Arnold Moers, du midi au Séminaire de Liège, et du couchant à la veuve Servais Grisard.
10me. — Une pièce de terre, contenant 15 perches 96 aunes (3 verges grandes 17 petites), située à Oreye à la chaussée des Romains, tenant du levant à Lambert Léonard et du midi à la dite chaussée.
11me. — Une pièce de terre, contenant 45 perches 43 aunes (10 verges grandes 8 petites et demi), située à Vechmael, en lieu dit Eyckestraet, tenant du levant au sieur Houbriek et du midi à Madame Destockhem.
12me. — Une pièce de terre, contenant 29 perches 53 aunes (6 verges grandes 15 petites et demi), située assez près de la précédente, territoire de Vechmael, tenant du levant à Lambert Smets, et du midi au chemin dit Eyckestraet.
13me. — Une pièce de terre, contenant 78 perches 46 aunes (18 verges grandes), sise à Vechmael, en lieu dit Lobgstraet, tenant du levant aux enfants Tomsin, et du midi à Herman Verdjans.
14me. — Une pièce de terre, contenant 15 perches 69 aunes (3 verges grandes 12 petites), sise à Vechmael, à la Chaussée des Romains, tenant du levant à Antoine Lemestré, et du midi à ladite chaussée.
15me. — Une pièce de terre de 36 perches 18 aunes (8 verges grandes 6 petites), située en lieu dit Passage de la Tomkenne, territoire de Vechmael, tenant du levant à Guillaume Digneffe, et du midi à la veuve Jean Prosmans.
16me. — Une pièce de terre, contenant 28 perches 63 aunes (6 verges grandes 10 petites et demi), située à Vechmael, en lieu dit Fond du Henisdael, tenant du levant à Joseph Prosmans, et du midi aux pauvres d'Otronge.
17me. — Une pièce de terre, contenant 39 perches 23 aunes (9 verges grandes), située en lieu dit Kaikenne, territoire de Vechmael, tenant du levant à la veuve Nicolas Kerstenne et du midi à Lambert Léonard.
18me. — Une pièce de terre, contenant 47 perches 8 aunes (10 verges grandes 16 petites), située à Otronge, en lieu dit Lait de beurre, tenant du levant au chemin du Pont et du midi à la veuve Noel Renson.
19me. — Une pièce de terre, contenant 13 perches 10 aunes (3 verges grandes 9 petites et demi), située à Otronge, en lieu dit Piedsente d'elle Tomkenne, tenant du levant à la fabrique de Looz et du nord à la Chaussée des Romains.
20me. — Une pièce de terre, contenant 20 perches 70 aunes (4 verges grandes 15 petites), située en lieu dit en Milechamps, territoire d'Otronge, tenant du levant à la fabrique d'Otronge et du midi à la veuve Jean Jacques Happart.
21me. — Une pièce de terre contenant 30 perches 51 aunes (7 verges grandes), sise à Otronge, en lieu dit Brixbe-Voie, tenant du levant à la fabrique de Looz et du midi, au notaire Francken.
22me. — Une pièce de terre, contenant 20 perches 71 aunes (4 verges grandes 15 petites), située près de la précédente, territoire d'Otronge, tenant du levant à la veuve Antoine Laruella et du midi à la précédente.
23me. — Une pièce de terre, contenant 17 perches 11 aunes (3 verges grandes 18 petites et demi), sise à Otronge, en lieu dit derrière la prairie Louette, tenant du midi à Henri Digneffe et du nord à la veuve Servais Grisard.
24me. — Une pièce de terre, contenant 18 perches 20 aunes (4 verges grandes 3 petites et demi), située à Otronge, en lieu dit Desous le Thier de Regge, tenant du levant audit Thier, et du nord à la veuve Antoine Poismans.
25me. — Une pièce de terre, contenant 16 perches 45

aunes (3 verges grandes 15 petites et demi), située au même endroit que la précédente, territoire d'Otronge, tenant du levant à Lambert Léonard et du midi à Herman Francken.
26me. — Une pièce de terre, contenant 35 perches 74 aunes (8 verges grandes quatre petites), sise à Otronge au chemin Cocq, tenant du levant à Guillaume Dumont et du couchant à Antoine Lemestré.
27me. — Une pièce de terre, contenant 10 perches 98 aunes (2 verges grandes douze petites), située à Lowaige, en lieu dit Alteken, tenant du levant à Arnold Moers, et du midi à la Haute Voie.
28me. — Enfin, une pièce de terre, contenant 19 perches une aune (4 verges grandes 10 petites), sise à Lowaige, à la voie de la Spinette, tenant du levant aux enfants Mathieu Renson, et du midi à Joseph Prosmans.
Ces biens immeubles sont tenus à bail, qui expirera le 15 mars prochain, par le sieur Arnold Houbriek.
Cette vente présente toute sécurité, et les acquéreurs auront des facilités pour le paiement du prix.
S'adresser à M. BECKERS, juge au tribunal civil à Liège, demeurant rue Pierreuse, n° 330, et audit notaire FRANCKEN, à Villers-Evêque, pour en connaître les conditions. 998

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE. DEMANDE EN CONCESSION

MINES D'ALUN, FER, ZINC, PLOMB, SOUFRE, MANGANESE, PYRITES OU TERRES PYRITEUSES, ET TOUTES ESPÈCES DE SULFATES A BASE MÉTALLIQUES ET TOUS AUTRES MINÉRAIS.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 24 août 1836, sous le n° 1455 du répertoire particulier, les sieurs Hypolite Guillaume de Baré de Comogne, Auguste Bodart, Jean Baptiste Dijon, Jean Joseph Reginald Namur-L'hommeux, tous les quatre de Huy, la famille de Maximilien Dormal, représentée par Valentin Parmentier, aussi de Huy, Charles de Henricourt, de Marneffe, Michel François Joseph Fresart, de Liège, et la veuve et les enfants et gendres de feu Pierre François Joseph Grenson, ces derniers domiciliés à Huccorgne, Couthuin et Wasseige, ont demandé la concession des mines d'alun, fer, zinc, plomb, soufre, manganèse, pyrites ou terres pyriteuses, et toutes espèces de sulfates à bases métallique et tous autres minerais, gisants sous des terrains d'une étendue superficielle de mille quatre hectares quatre vingts ares, dépendants des communes de Marneffe, Huccorgne, Couthuin, Oteppe, Moha et Vinalmont, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit:
1° Au Nord, partant du pont de Marneffe, et suivant la Burdinolle jusqu'au point où elle se jette dans la Mehaigne, reprenant cette dernière, la suivant jusqu'à la borne de Berlainmont, point de séparation des communes de Huccorgne et de Moha; de ce dernier point rencontrant la roche de la Mouche dans la ligne de séparation des bois de la fabrique de l'église de Moha, de ceux appartenant à M. le comte de Hamal, cotoyant ensuite les propriétés de ce dernier jusqu'au fond du Roua.
2° Au Nord-Est, de ce dernier point prenant la ligne de séparation des communes de Moha et de Vinalmont, cotoyant ensuite les propriétés de la famille Dormal, de Moha, reprenant de nouveau ladite ligne et la suivant jusqu'à la Mehaigne.
3° Au Sud, remontant cette dernière jusqu'au pont de Werichet, reprenant ensuite le chemin allant à l'église dudit Moha, le suivant jusqu'à son intersection avec celui de Longprez à Huy, puis suivant ce dernier jusqu'à la chapelle St-Jean à Longprez, reprenant le chemin allant au moulin dudit Longprez, et le continuant jusqu'à la chapelle Saint Joseph, à Verd.
4° Au Nord-Ouest, de ce dernier point par une ligne droite, longue de 396 mètres, se terminant à l'angle Nord-Ouest du bois de Verd, suivant ce dernier jusqu'à son Nord-Est, partant de ce point par une ligne droite, longue de 1272 mètres, aboutissant au pont de Marneffe, point de départ.
Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers un centième du minerai brut qu'ils extrairont.
La députation des états de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818, et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820, Arrête:
1° Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de Liège et de Huy et des communes de Marneffe, Huccorgne, Couthuin, Oteppe, Moha, Vinalmont et Wasseige, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.
2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4° mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.
3° Immédiatement après l'expiration du 4° mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.
Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux collèges prédesignés.
En séance à Liège, le 27 août 1836.
Présens: Messieurs baron Vandestein, gouverneur président; Bonsumart, Deleuw; Wattérv; baron de Lambert; de Colard-Trouillet, et P.N.J. Warzee, greffier, qui ont signé à la minute.
Pour expédition conforme:
Le greffier des états de la province de Liège; 991

Des APPRENTIS peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

BOURSES.

Table of market data for Paris, London, and Amsterdam. Columns include location, date, and various financial indicators like 'Cinq pour cent', 'Esp. D. diff. s. int.', 'Holl. Dette active', etc.

Table of market data for Anvers, Le 1er. Septembre. Columns include 'Anvers, Det. activ.', 'Det. différ.', 'Emp. de 48 mill.', etc.

Les fonds espagnols ont peu varié à notre bourse de ce jour, Ardoin ouvert 29 5/8 et resté 29 5/8 A. Ancienne différée 11 A. — Il s'est fait assez d'affaires. Ardoin à primes à 1 mois 32, dito 1 p. c. cours. Il y avait hier 3 1/2 p. c. de baisse à Paris. Petite rue de la Bourse, 2 1/2 heures.

Table of market data for Bruxelles, Le 1er. Septembre. Columns include 'Dette active', 'Emp. R. en cour.', 'Emp. de 30 mill.', etc.

Table of market data for Vienne, Le 24 Aout. Columns include 'Métalliques, 104 1/8', 'Actions de la banque, 1353 1/2'.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 1er. SEPTEMBRE. Le pleyt belge Python, v. de Londres, ch. de coton, fer et bois de teinture. — La galace mecklenbourgeoise Iris, v. de Riga, ch. de bois. — Le brick suédois Einigheden, v. de Stockholm, ch. de poix et goudron.

PLACE D'ANVERS, LE 1er. SEPTEMBRE. VENTES. Café. — La demande reste limitée et les prix sans variation; en n'a cité aujourd'hui qu'environ 300 balles Brésil payé 31 7/8 cents. Sucre brut. — Reste calme, les transactions sont insignifiantes. Résine d'Amérique. — Une vente de 1000 barils s'est effectuée, mais sans indication de prix. Sucre raffiné. — Même position et point d'affaires d'importance à signaler. Coton. — Il s'est fait peu de chose, les prix cependant restent bien maintenus. Indigo. — Soutenu, mais sans affaires, vu l'approche de la vente en Hollande. Potassé. — L'on n'a signalé aucune vente ni aucun changement dans les prix. Huile de balaine du Sud. — Point de ventes, mais fermété chez les détenteurs pour le maintien des prix.

Table of market data for Marché de Liège du 1er. Septembre 1836. Columns include 'Froment, l'hectolitre, fr. 15.25', 'Froment nouveau, l'hectolitre, 14.05', 'Seigle, id., 14.27'.